

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022.54

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : mercredi 7 décembre

Date d'affichage : mercredi 7 décembre

Présents : 16

MM. Gilles GELAS, Jean-David BARBE, Didier ROUDET, Hervé LUC-PUPAT, Patrick FOURNIER, Frédéric ESTIENNE, Mathieu LUC-PUPAT, Gabriel BENOIT, Michel DUBOIS, Didier GATTEL
MMES Audrey PERRIN, Denise PETIT, Angélique PARADIS, Isabelle METRAL, Céline MOREL, Florine DUPEUX,

Arrivée de Mme Audrey PERRIN à 20h30

Absents : 3

MARION Gérard, DEMARCQ Valérie, TOURNU Delphine,

Pouvoir : 3

PETIT Denise, PARADIS Angélique, ROUDET Didier

A été élu secrétaire de séance :

PETIT Denise

2022.54 CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour les raisons ci-après :

- Le directeur des services techniques actuel va faire valoir ses droits à la retraite pour le 01 octobre 2023. Avec les congés et les récupérations d'heures celui-ci prévoit une absence pour congés autour du 1^{er} août 2023. La charge de travail étant importante sur ce poste avec notamment et entre autres, le suivi de la construction de la mairie, l'installation de la vidéo protection, la gestion de nos prestataires, le suivi des travaux journaliers, la gestion du personnel technique, sans oublier la connaissance de la commune, il serait souhaitable de faire un tuilage de deux ou trois mois avec son remplaçant.
- Actuellement, le grade du directeur de services technique est celui d'Ingénieur Principal de catégorie A. Afin d'avoir une certaine cohérence dans notre organisation hiérarchique suite à l'arrivée de la secrétaire générale (attachée territoriale de catégorie A), et vu que le service technique est composé de 3 agents dont un agent de maîtrise, monsieur le maire propose de remplacer le poste de directeur des services techniques et de créer un poste permanent de responsable des services techniques à temps complet de catégorie B, au grade de technicien principal ou technicien principal de 1^{ère} ou 2^{-ème} classe. La

procédure de recrutement sur ce type de poste étant longue, avec des p
lancer le recrutement en fin d'année pour une prise de fonction souhait

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Le cas échéant le Maire demande également que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Il propose également dans un premier temps de conserver vacant le poste d'ingénieur principal de catégorie A, au cas où il y aurait des difficultés de recrutement sur le poste de responsable technique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de technicien territorial, ou technicien territorial de 1^{ère} ou 2^{ème} classe, relevant de la catégorie B, pour effectuer la mission de responsable des services technique à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2022
- Le cas échéant d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.
- De conserver vacant le poste d'ingénieur principal de catégorie A
- De dire que les dépenses liées à ce nouveau poste seront inscrites sur le budget 2023

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

De valider

D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Le Maire,

Gilles GELAS

